

Syndicat mixte ouvert d'études de la Cité de la gastronomie Paris-Rungis et de son quartier

Séance du Comité syndical du 29 juin 2016

Délibération n°2

Objet : Vote du budget primitif 2016

Le 29 juin 2016, le Comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni à Chevilly-Larue, sous la présidence de M. Christian Hervy, son Président ;

Nombre de membres composant le Comité syndical : 18

Nombre de membres présents : 13

Nombre de membres représentés : 0

Le quorum étant atteint :

LE COMITE SYNDICAL

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2311-1 et suivants ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2016/1572 en date du 20 mai 2016 portant création du Syndicat mixte ouvert d'études pour la Cité de la gastronomie et son quartier ;

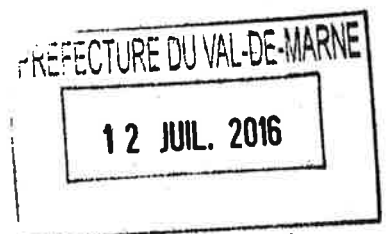
Vu les statuts du Syndicat et notamment ses articles 11 et 12 ;

Considérant le débat la présentation du budget ;

Considérant l'instruction M14

Entendu le rapport de M. Christian Hervy ;

Le Comité syndical, après en avoir délibéré :



Résultat des votes :
Pour : 13
Contre : 0
Abstentions : 0

DECIDE

ARTICLE 1 :

D'approuver, par chapitre, le budget primitif 2016 qui s'élève à 316.000€ en section de fonctionnement et de prendre acte qu'il n'y a pas de section d'investissement.

DEPENSES			RECETTES		
chapitre			chapitre		
012	charges de personnel	100 000	74	Val de marne	132 000
011	études	100 000	74	Paris	70 000
011	frais divers	71 000	74	Chevilly-Larue	21 500
011	convention chevilly	20 000	74	Orly	21 500
011	communication	25 000	74	Rungis	21 500
			74	Thiais	21 500
			74	Semmaris	28.000
TOTAL		316 000		total	316 000

ARTICLE 2 :

D'autoriser son Président à signer la convention et à prendre les dispositions nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré ce jour
Pour extrait Conforme

Le Président

